

INSPECTIONS DES LIEUX DE TRAVAIL

Règlement 1101 de la CSPAAAT:

- Chaque lieu de travail doit disposer d'un tableau d'affiche et y afficher:
 - le formulaire 82 sous le nom de **En cas de lésion ou de maladie**;
 - le Règlement 1101 - Exigences relatives aux premiers soins;
 - les certifications de secourisme valables des travailleurs ou la liste des personnes qui ont suivi la formation;
 - livre vert "Règlement Santé et sécurité... nos responsabilités et nos droits".
- Vérifier la trousse de premiers soins tous les 3 mois.
- Avoir un affiche indiquant où est située la trousse de premiers soins.
- Tout fil de rallonge permanent ne doit pas être cloué, visé au sol ou collé avec du ruban gommé.
- Remplacer toutes les tuiles au plafond manquantes, brisées, dangereuses ou avec de la moisissure. Les tuiles manquantes des plafonds suspendus doivent être remplacées, sinon elles deviennent un conducteur de flamme.
- Les escabeaux en bois ne sont pas approuvés par le « **Canadian Safety Association** ».
- Pour les escabeaux en métal, on doit vérifier les montants, les marches, les rebords, les pieds anti-dérapant, les dispositifs de verrouillage en sorte qu'il n'y a pas de rouille, de corrosion, ni d'usure excessive.
- Ne pas surcharger les tablettes ou entreposer trop de boîtes en hauteur. Il est dangereux que les boîtes bascules et causent des blessures. Les boîtes pesantes ne doivent pas être entreposées plus haut que la hauteur normale des épaules.
- Faire la vérification des lumières de sortie. S'assurer que l'ampoule n'est pas brûlée ou que l'appareil soit brisé.
- S'assurer que les extincteurs sont vérifiés mensuellement par le personnel d'entretien de votre lieu de travail.
- Aucune décoration doit être accrochée sur les abats-jour. Les abats-jour ne doivent pas être desserrés ou branlants.
- Coupe-papier :
 - Les coupe-papier qui sont munies d'une garde doivent être utilisés avec la garde en place en tout temps.
 - Les coupe-papier qui étaient déjà munies d'une garde et où cette garde a été enlevée doivent avoir la garde remise en place ou ne doivent pas être utilisés.
 - Les coupe-papier qui n'étaient pas munies de garde lorsque procurés, peuvent être utilisés tel quel.

- Inspecter les cordes et raccordements électriques pour assurer qu'ils ne sont pas endommagés. Faire réparer ou remplacer tout équipement endommagé. Jeter ceux qui sont usés ou abîmés.
 - Les cordes de rallonges ne doivent pas être utilisées que temporairement pour apporter le courant à une zone qui n'est pas pourvue d'une prise.
 - Écarter les cordes d'alimentation de la chaleur et de l'eau qui pourraient abîmer leur isolement et causer des chocs.
- Tout réceptacle du genre « **Ground Fault Interrupter** » (protège contre les chocs électriques) doit être installé pas moins de trois (3) mètres des éviers - Règle #26-700.
- Produits chimiques:
 - S'assurer que tous les contenants des produits chimiques toxiques et produits de nettoyage sont bien étiquetés.
 - S'assurer que les hommes de métier ne laissent pas les couvercles des contenants de produits inflammables ouverts, notamment le kérosène, vernis, solvants servant à nettoyer les pinces.
 - S'assurer que l'essence est entreposée dans un contenant robuste et reconnu conforme aux exigences du SIMDUT.
- Les vieux ordinateurs entreposés doivent être sur le plancher et non sur des tablettes.
- Solidifier les téléviseurs sur les chariots soit avec des lanières ou visées....
- Jeter les contenants de décapant vides, de peinture, etc.
- Réparer les lumières au plafond manquant de vis et les abat-jour brisés.
- Ramasser les fils de rallonge qui se trouvent sur le plancher une fois l'usage terminé.
- Remplir avec du béton, les trous à l'entrée des écoles ou édifices et qui ont un tapis de grillage. Les peindre et étendre un tapis avec un dessous de caoutchouc. C'est dangereux pour les personnes avec des talons hauts.
- La distance d'entreposage devant les boîtes électriques ne doit pas être moins d'un mètre.
- Tout endroit où l'on travaille avec de l'huile doit avoir un contenant pour disposer la vieille huile et les guenilles. S'assurer de ramasser l'huile sur le plancher avec de l'absorbant tel que du sable ou du bran de scie.
- Tout outil doit être encre au plancher, p. ex. : scie circulaire, scie à découper, perceuse, scie à ruban, etc.
- Garder les bouteilles de gaz comprimé bien attachées en position debout dans un chariot à bouteilles.
- Le bois doit être bien entreposé.
- Vérifier à ce que les appareils à meuleuses soient bien fixés au sol ou à l'établi. S'assurer qu'il y a un espace de 6 mm (1/4 pouce) entre la meule et le protecteur.
- Tous les appareils industriels doivent avoir un protecteur bien en place et fonctionnel.
- Tout appareil outil muni d'un poussoir ne doit pas être défectueux ou inaccessible.
- Toute mise à terre brisée sur les prises doit être remplacée.
- Ne rien afficher avec des épingles droites - dangereux pour les yeux.
- Les escaliers doivent être libres en tout temps. Un escalier n'est pas un entrepôt.

- S'assurer que les escaliers, allées et sorties sont libres pour permettre une évacuation rapide en situation d'urgence.
- Les douches et laves-yeux d'urgence sont-elles disponibles et en bon état de fonctionnement dans les zones où des matières corrosives sont manipulées? Les bassins oculaires doivent être situés à moins de 100 pieds du site de travail dangereux.
- Des dispositifs personnels de protection comme des lunettes de protection, des écrans faciaux, des gants, des tabliers sont-ils disponibles?
- Des hottes sont-elles fonctionnelles? Sont-elles vérifiées de façon périodique afin de protéger des expositions aux substances toxiques?
- S'assurer que les outils électriques sont munis d'un bouton de mise en marche et d'arrêt facile à atteindre.
- S'assurer que les dispositifs de sécurité sont en place et fonctionnent.